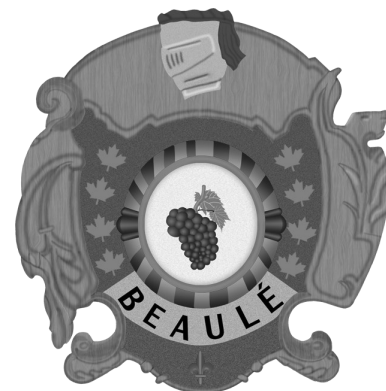


Le Bolley

Numéro 67, été 2022



L'Association des descendants de Lazare Bolley vous invite à venir nous rencontrer à la Foire Gourmande de Ville-Marie le samedi 13 août 2022! Nous vous attendons en grand nombre. Il n'est pas nécessaire d'être membre de l'Association pour participer à ces activités, tous les descendants de Lazare Bolley et de Marie Lanclus sont les bienvenues. Plus de détails en page 10 et 11.

En page 3, Yvon Beaulé nous parle de monsieur Philippe Aubert de Gaspé dernier Seigneur de la Seigneurie de Saint-Jean-Port-Joli.

Rosaire Beaulé a été actif dans les sphères politiques, il nous est présenté par son fils Pierre en page 16.

La grande famille des Beaulé s'agrandit, rencontrer le petit-nouveau en page 16.



Un des plus importants collectionneurs de trains électrique du Québec, Yves-André Beaulé a pu transmettre sa passion aux jeunes alors qu'une petite partie de sa collection était présentée durant la semaine de relâche à l'Espace patrimonial Félix-Leclerc.

Le mot du président...

Bonjour à tous, heureux de vous retrouver après deux ans de pandémie où nous avons dû interrompre une bonne partie de nos activités afin de nous conformer aux exigences sanitaires.

Cette année, nous pouvons enfin reprendre là où nous avons mis en pause les activités en présentiel de notre Association. En effet, en 2020, nous devions nous rencontrer à Ville-Marie au Témisca-mingue pendant le weekend de la Foire gourmande, nous n'avons toujours pas changé d'avis et je vous annonce que notre assemblée générale aura lieu le samedi 13 août 2022 au Motel Louise de Ville-Marie. Nous irons ensuite visiter le site de la Foire gourmande. Bien sûr, le programme devra être un peu adapté puisque nous devons aussi nous rendre à la Biennale internationale d'art miniature mais cette activité, se répétant aux deux ans, n'aura pas lieu cette année. Notre ami Jacques de Rouyn-Noranda est à travailler sur le programme de la rencontre. Vous pourrez voir plus loin dans nos pages le programme complet de la rencontre où j'espère vous voir. Comme mentionné dans le numéro précédent du Bolley ce weekend est très occupé à Ville-Marie c'est pourquoi dans le numéro 66 de notre publication nous avons mis une liste des endroits où il est possible de loger à proximité. Nous placerons aussi de l'information sur nos pages Facebook.

Une nouvelle version du recueil de généalogie a été mise en ligne, sur notre site web : beaule.qc.ca à la fin du mois de mars. Je vous encourage de la consulter et de nous informer si vous y trouvez des erreurs ou des oublis afin de le rendre le plus complet possible. Vous pourrez constater que nous avons ajouté des informations sur la dixième génération des descendants de Lazare Bolley. De plus, vérifiez les dernières générations de votre branche respective afin de nous informer sur les naissances, les unions et les décès qui surviennent dans votre entourage. La méthode traditionnelle d'identification des personnes membres d'une même lignée généalogique étant les BMS, les cahiers des prêtres dans lesquels ils inscrivaient les Baptêmes, les Mariages et les Sépultures n'étant disponibles que soixante ans plus tard il est difficile d'obtenir les renseignements sur nos contemporains. De plus, les baptêmes et les mariages religieux ou civils se font de plus en plus rares, c'est



la raison pour laquelle nous comptons sur vous pour nous renseigner.

Vous pouvez nous faire part de vos trouvailles par courriel à info@beaule.qc.ca, soyez assuré que nous ferons suite à vos envois.

Nous sommes présentement à travailler sur un projet de vidéo en collaboration avec TV Témis. Une vidéo sera produite pour parler des recherches généalogiques de notre historien maison, Yvan Beaulé, et du chemin parcouru vers la création de notre Association et des premières grandes rencontres des descendants de Lazare Bolley. Cette vidéo qui sera diffusée sur les ondes de TV Témis à quelques reprises sera aussi éventuellement disponible via l'Association entre autre sur son site web. Nous vous tiendrons au courant des développements.

Je vous souhaite donc de passer un bel été, de passer du temps de qualité en famille afin de rattraper le temps perdu pendant la pandémie, de retrouver vos enfants et vos petits-enfants qui ont tant grandi pendant ces longs mois. Les cousins et cousines, les neveux et nièces; tout ce petit monde qui est le vôtre et dont vous vous êtes sûrement ennuyés pendant tout ce temps de distanciation sociale nécessaire afin de nous garder en santé.

Donc un bel été à vous tous.

Marcel Beaulé, président.

Le carnet du patrimoine : Philippe Aubert de Gaspé



Philippe Aubert de Gaspé

Historique : Né à Québec en 1786 (26 ans après la prise de Québec par les anglais).

Philippe Aubert de Gaspé est certainement l'un des plus illustres écrivains du XIX^e siècle québécois. Après avoir fréquenté le petit

séminaire, il étudie le droit et est admis au barreau en 1811. En 1816, il est nommé shérif de Québec, mais une importante « défalcation » (Retrancher une somme d'argent, soustraire, déduire ...) sur le trésor de la Couronne lui fera perdre son poste en 1822 et, à la suite d'une longue enquête, il sera emprisonné pour dettes (1838-1841). À sa sortie de prison, il participe à nouveau à la vie sociale et culturelle de la capitale et se lie d'amitié avec plusieurs membres du Club des Anciens, un groupe d'intellectuels de Québec. C'est là qu'il entreprend d'écrire son roman, « Les Anciens Canadiens », puis ses « Mémoires » en 1866. Des décennies auparavant, il avait joué un rôle important dans sa rédaction de « L'influence d'un livre (1837), premier roman de notre littérature, écrit par son fils. Philippe Aubert de Gaspé est le dernier seigneur de la seigneurie de Saint-Jean-Port-Joli (endroit que l'ai visité en août 2007).

Seigneur de deux mondes : Sixième et dernier Seigneur de Saint-Jean-Port-Joli, il appartient à l'une des plus anciennes familles de la noblesse canadienne; le fondateur de cette lignée est Charles Aubert de La Chesaye (1632-1702) étant venu s'établir à Québec dès 1655. Son grand-père Ignace-Philippe Aubert de Gaspé (1714-1787), fut vainqueur des anglais à la bataille de Carillon (1758). Monsieur Gaspé était l'exquise personnification de l'homme d'esprit d'autrefois. Mais ce monde que décrit Aubert de Gaspé lui tend aussi un miroir où se donne à voir son portrait, celui d'un homme appartenant aux élites d'une colonie britannique à la fin du siècle des Lumières et à

l'heure des révolutions.

Il a épousé en 1811 la fille d'un officier britannique, Suzanne Allison (1794-1847). Associé à la fondation de la Banque de Québec en 1818, membre de l'état-major de la province du Bas-Canada et shérif du district de Québec en 1816, il cumule les titres et en même temps, accumule les dettes, car, en grand seigneur que révolte la mesquinerie des petits calculs comptables, il multiplie les dépenses et les libéralités, tant et si bien qu'à la fin il se ruine. Débiteur de la Couronne à la suite d'un détournement de fonds auquel il s'est livré, désormais insolvable, il est destitué de sa charge de shérif en 1822 et se réfugie chez sa mère à Saint-Jean-Port-Joli, dans le manoir seigneurial où il vit dans la crainte perpétuelle d'un arresta-



Manoir de la Seigneurie de Saint-Jean-Port-Joli

tion. De fait, emprisonné pour dette en 1838, il ne recouvre sa liberté qu'en 1841, cette longue suite de malheurs le mène toutefois au prélude d'une carrière d'homme de lettres.

Son second livre « Mémoires » fut accueilli suivant le même esprit un complément indispensable des « Anciens Canadiens », comme l'indique les commentaires d'un journaliste de Canadien en 1875, rappelle combien ces deux volumes des (Anciens Canadiens et Mémoires)... seront le pendant de l'histoire du Canada de Garneau. Un tableau frappant et une peinture fidèle des mœurs du temps jadis. À leur suite, le XX^e siècle interrogera également ces deux textes comme s'il s'agissait, pour l'essentiel, de « documents historiques et sociaux sur les événements, les épisodes et les person-

nages d'une époque révolue ».

Le régime seigneurial fut aboli en 1854 mais ça n'as pas empêché Philippe Aubert de Gaspé de demander à être inhumé dans l'église même de son manoir familial. Les marguilliers de la paroisse de Saint-Jean-Port-Joli ne purent lui refuser ce privilège accordé jadis à un Seigneur. S'est pourquoi que l'on peut voir aujourd'hui encore sa pierre tombale.

Ceci dit, permettez-moi de relater quelques anecdotes, portraits et/ou scènes de sa vie académique et judiciaire.

1^{er} cas : Le récit suivant (raconté par son grand-père capitaine Ignace) fera voir que les monarques français, avant la Conquête, n'étaient pas les seuls qui graciaient les nobles, coupable d'homicides, mais le peuple lui-même se passait la fantaisie de sauver des meurtriers.

Un soldat assassina à Québec, peu d'années avant la Conquête, un de ses camarades, très mauvais sujet, qu'il soupçonnait d'intrigues criminelles avec sa femme et fut en conséquence condamné à être pendu. Le meurtrier, d'un caractère doux et paisible, d'une conduite irréprochable avant ce crime, était aimé de tous les citoyens de Québec; tandis que la victime, homme débauché, brutal, violent, en était détesté de tous. On disait qu'il avait eu ce qu'il méritait. On se concerta avec tant de précautions pour sauver le coupable que les autorités n'eurent aucun soupçon du complot. Toutes les mesures prises et le criminel lui-même prévenu, voici comment la scène se passa.

Le lieu des exécutions ordinaires étaient alors sur la Butte-à-Nepveu, sur le chemin St-Louis et le père Récollet qui assistait le criminel pendant le trajet de la prison au lieu du supplice paraissait avoir une affection bien tendre pour son pénitent, car il l'étreignait fortement d'un bras appuyé sur ses épaules; mais à l'extrémité de ce bras était une main qui n'était pas oisive; car, tout en paraissant serrer avec tendresse le cou du pénitent, elle imprégnait, avec une fiole contenant de l'acide nitrique, la corde qui devait l'étrangler. Arrivé à destination, le condamné monte à reculons l'échelle fatale; le bourreau la tourne et la corde corrodée se rompt. Le peuple ouvre aussitôt les rangs et le prisonnier renverse d'un bond furieux un ou deux soldats qui obstruaient le passage et prend sa

course dans la direction de la Basse-Ville. Les rangs du peuple se resserrèrent aussitôt et il fallu un certains temps au piquet de soldats qui entouraient la potence pour se frayer un chemin à travers une masse compacte d'hommes peu disposés à leur livrer le passage. Il est aussi à supposer que les soldats mettaient peu de bon vouloir à ratrapper un de leurs camarade qui avait toute leur sympathie. Ils se mirent à la poursuite du fugitif qu'ils perdirent de vue que lorsqu'il se réfugia chez un tonnelier dans la rue Sault-au-Matelot.

Lorsqu'ils entrèrent dans la maison, ils virent le tonnelier, un cercle d'une main, un maillet de l'autre et le dos tourné à une tonne placée au beau milieu de sa boutique et qu'il achevait de sceller. Où est le prisonnier? Dit celui qui commandait les soldats. — Quel prisonnier? Fit le tonnelier, en regardant avec un sang-froid mêlé d'étonnement joué à merveille. Les soldats crurent en voyant la porte qui donnait sur la cour ouverte que le fugitif s'était évadé de ce côté-là. Le tonnelier les accompagne dans leur recherche inutile, s'empresse même d'aller quérir une chandelle pour visiter la cave de la maison et paraît faire son possible pour découvrir le criminel.

Tout avait été concerté d'avance, le tonnelier attendait le fugitif, ses planches longues et courbées et son maillet à la main pour refermer le tonneau. Quelques jours après, le condamné, dont les antécédents étaient connus du capitaine et de l'équipage d'un vaisseau partant pour l'Europe, faisait dans une tonne déposée à bord en plein jour, partie de la provision d'eau du navire.

Plusieurs années après, mon grand-père, voyageant dans je ne sais quelle partie de la France, se trouva face à face avec le fugitif. — Capitaine de Gaspé, s'écria-t-il, je suis un homme perdu si vous me dénoncez.

-Je ne suis pas un mouchard, fit mon grand-père; je vous ai plaint, comme tout le monde, lors de votre triste aventure; mais j'espère au moins que cette triste leçon vous a profité.

-Informez-vous de moi dans le village sous mon nom d'emprunt de — et vous verrez que je mène une vie honnête et sans reproche. Il disait la vérité. C'est ainsi qu'un gentil homme sauvait la seconde fois la vie d'un roturier, par un sentiment d'humanité que réprouvait le strict devoir d'un of-

ficier français.

2^e cas : Ce n'était guère l'usage autrefois, dans les campagnes de fermer, pendant la nuit, les maisons au verrou ou à la clef. Une serrure était aussi grand objet de curiosité pour nos bons et paisibles habitants que les poêles de fer, dont les premiers firent apparitions pendant mon enfance, dans la paroisse de Saint-Jean-Port-Joli. On se rendait, le dimanche, qu'une lieue (plus ou moins 4 kilomètres) à la ronde, chez l'heureux propriétaire d'un meuble si précieux et d'un ornement de si grand luxe.

Une servante frappe, le matin, à la porte de la chambre à coucher de mon père en lui criant qu'un homme, qu'elle ne connaissait pas, avait pris possession pendant la nuit d'un des cabinets destinés aux étrangers. Mon père passe une robe de chambre et trouve en effet son ami le colonel Malcom-Fraser qui venait de s'éveiller.

-Allons, colonel ! Cria mon père, nous ne sommes plus en 1759. Note de l'auteur : « Mon père faisait allusion à un détachement de l'armée de Wolfe, dont le colonel Fraser, alors lieutenant du 78^e Fraser's Highlanders, faisait partie et qui brûla toutes les habitations de la Côte-du-Sud, depuis la Rivière-Ouelle jusqu'à Saint-Jean-Port-Joli, y inclus, le manoir et le moulin de mon grand-père ».

Quand on s'empare aujourd'hui, pendant la nuit, de la maison d'un Français, on a en main la courtoisie de lui demander à souper.

-Quand au souper, fit le colonel, l'en ai fait un excellent chez notre ami monsieur Verreault, curé de Saint-Roch, qui a voulu me garder à souper. Mais je l'ai refusé pour me rapprocher de Québec, où je désire y être pour ce soir, soyez tranquille de ce côté-là. Ce n'est pas sans peine que je me suis emparé de votre forteresse par votre chien Niger. J'ai eu beau lui dire que j'étais un écossais très pacifique et un ami de la maison, que nous étions lui et moi un peu compatriotes, je ne pouvais réussir à le calmer. Mais comme on fini toujours par s'entendre avec de bonne raisons, votre cerbère a fini par capituler aux conditions suivantes, à savoir : qu'il me serait loisible d'entrer dans la maison, de prendre possession d'une chambre à coucher, de me mettre au lit, pourvu que le dit Niger ne me perdît pas un instant de vue et qu'il posât en sentinelle, jusqu'au jour, devant la porte de ma chambre !



Église de Saint-Jean-Port-Joli

3^e cas : Monseigneur Briand le radin ... Un des censitaires de monsieur Gaspé, seigneur de Saint-Jean-Port-Joli, désirait épouser sa cousine à un degré de parenté assez éloigné, s'adressa à l'évêque pour obtenir la dispense d'usage. Comme monseigneur Briand aimait assez l'argent, il exigea de ce pauvre homme une somme plus élevée que la valeur de sa terre, ce qui engagea le malheureux, dans son désespoir, de recourir, pour se marier, à un ministre protestant, dont il a reçu un refus. Cet homme invite alors ses parents et amis à un festin, mais avant de ce mettre à table, produit sa fiancée et en présence de son père et de ses amis, les deux partis consentent à devenir mari et femme devant témoins. C'était sans doute blâmable, mais la punition des coupables n'était pas suffisante la vengeance de l'évêque. Il ne se contenta pas d'excommunier les nouveaux mariées, mais aussi ceux qui avaient assisté à la cérémonie, ainsi que tous les habitants de la paroisse sans exception., même monsieur de Gaspé, seigneur de la paroisse de Saint-Jean-Port-Joli, ainsi que sa femme vivant à quatre milles et demi du lieu où l'offense avait été commise, furent enveloppés dans l'excommunication.

Le curé de l'Islet, qui desservait la paroisse de Saint-Jean-Port-Joli, y fut envoyé pour exécuter cette sentence d'excommunication. Il arrive à l'église, éteint la lampe du grand autel, jette les cierges à terre, fait sonner les cloches, brûle les espèces consacrées, emporte la boîte dans laquelle elles étaient enfermées, ainsi que l'ostensoir, lit la sentence d'excommunication et déclare qu'elle sera en force pendant tout le temps que la paroisse

donnera asile aux deux rebelles. Les habitants de cette malheureuse paroisse, saisis d'épouvante, envoient leurs marguilliers auprès de l'évêque, pour implorer sa miséricorde; Ceux-ci se transportent à Québec et implorent à genoux de retirer la sentence d'excommunication, sans réussir à le toucher. Il se comporta, au contraire, envers eux avec la plus grande brutalité et les traita avec le plus grand mépris, en disant : « NON ! Je ne lèverai pas cette sentence d'excommunication. Je vous apprendrez à craindre la puissance d'un évêque; et toute la province, instruite par votre exemple, sera à l'avenir, plus soumise à l'Église. Je vous ordonne en conséquence, de chasser ses deux misérables du



Philippe Aubert de Gaspé

milieu de vous; et si vous m'obéissez, je verrai alors ce que j'aurai à faire ».

Les pauvres marguilliers, à ces paroles cruelles, tombèrent à genoux, versèrent des larmes et répondirent : Que ses individus étant sur leur terre, personne d'autre qu'un cour de justice n'avait le droit de les expul-

ser de la paroisse.

-Sortez, vauriens, sortez de cette chambre, répliqua l'évêque, en leur ouvrant la porte.

Sur ce, ils se relevèrent pour sortir; mais un deux prenant son courage à deux mains resta quelque temps après que les autres furent sortis et dit à l'évêque d'une voix ferme en présence de monsieur Mabane, juge à la cour des plaidoyers communs qui était alors avec l'évêque : -Monseigneur, si cet homme vous eût donné les 150 piastres que vous lui demandiez pour ses dispenses, vous les auriez alors accordées et il ne serait pas rendu coupable de cette offense. Et maintenant, Monseigneur, qu'il l'a commise, vous auriez dû l'en punir, seul, et non toute innocences de son crime.

Monsieur le juge Mabane fut frappé de la justesse de l'observation et ne put s'empêcher de rire lorsque cet homme la fit; mais il intercédait inutilement

en sa faveur, car l'évêque jugea à propos de continuer l'interdiction pendant l'espace de deux mois et ne leva que sur l'humble et urgente intercession de monsieur et madame de Gaspé. Cette histoire fut racontée par François Leclerc, l'un des marguilliers qui se rendit auprès de l'évêque dans cette occasion.

Voici un compte rendu bien touchant de la tyrannie de l'évêque, qui avait refusé les dispenses de mariage à deux malheureux amants trop pauvres pour payer 150 piastres, pour grossir la bourse de l'opulent prélat. Normalement un dizaine de piastres était réclamé pour ces cousins éloignés. La dispense la plus forte pour des cousins germains est de 100 piastres seulement et ce à des gens plus fortunés demandés par l'évêque.

Tous les citoyens de Saint-Jean-Port-Joli, leur seigneur en tête, firent tant de supplications auprès de prélat qu'il se laissa fléchir, au bout de deux mois l'interdit fut levé. Ils promirent tous d'être de bons enfants à l'avenir et ont tenu parole ! Autre temps, autres mœurs...

4^e cas : Une histoire racontée par le capitaine Gouin, ancien et respectable cultivateur à Sainte-Anne-de-la-Pérade. « Je conduisais Lord Dorchester dans ma carriole par un froid du mois de janvier à faire éclater une église, lorsque je m'aperçus qu'il avait le nez aussi blanc que la belle crème. C'était un maître nez que celui du gouverneur ! Je puis l'affirmer sans manquer à sa mémoire, car c'était un brave homme aussi poli avec un habitant que s'il eût été un gros bonnet. C'était un plaisir de jaser avec lui : il parlait français comme un canadien; et une question n'attendait pas l'autre.

Excellence, que je lui dis, sauf le respect que je vous dois, vous avez le nez gelé comme un creton.

-Que faut-il faire alors ? Me dit le général en partant la main sur la partie endommagée, qu'il ne sentait pas plus entre ses doigts que si elle eût appartenu à son voisin.

-Ah, dam ! Voyez-vous mon général, je n'ai encore manié que des nez canadiens; les nez anglais, c'est peut-être une autre paire de manches.

-Que fait-on dans ce cas, me dit le gouverneur, à un canadien ?

-Oui, excellence, mais il rencontre encore une petite difficulté ! Tous les anglais n'ont pas l'honneur



Bâtiment de la Seigneurie aujourd'hui

de porter un nez de gouverneur et vous sentez que le respect et la considération...

-Goddam ! Dit Lord Dorchester, perdant patience, allez-vous en finir avec vos égards pour mon pauvre nez, qui est déjà dur comme du bois ? Je vous dis de me faire le remède que vous connaissez, si vous l'avez sous la main.

-Oh ! Là n'est pas la difficulté, Excellence; il n'est pas nécessaire dans faire provision avant de ce mettre en route, j'en ai trois bon pied de cette médecine sous la cariole : elle ne coûte pas tant que celle des chirurgiens.

-Comment dit le lord, c'est de la neige ?

-Certainement.

-Allons vite au remède, avant que le nez me tombe dans la cariole.

-Je n'ose, dis-je : le respect, la considération, que je dois à votre excellence...

—Voulez-vous vous dépêcher, bavard infernal ? Qu'il me dit.

Quand je vis qu'il se fâchait, lui toujours si doux, si

bon, je commençai la besogne en conscience et avec quelques poignées de neige, je lui dégelai le nez comme un père et mère ; mais il; fsut avouer que j'en avais plein la main de ce nez de gouverneur ! »

Philippe Aubert de Gaspé commente : « Je n'ai aucune souvenance de Lord Dorchester, mais je me rappelle parfaitement de son épouse, parce qu'elle me plaça un jour dos à dos avec un de ses enfants pour juger de notre taille. Un grand personnage ne laisse pas plus de trace dans la mémoire d'un enfant qu'un autre individu, à moins que quelques circonstances ne le rappelle à son souvenir. Mais j'ai bien connu son fils, le colonel Carlton, vers l'année 1810, ma mère disait qu'il était l'image vivante de son père et je dois alors convenir que le capitaine Gouin avait raison de dire qu'il avait plein la main de ce nez de gouverneur ».

NOTE : Philippe Aubert de Gaspé naît le 30 octobre 1786 à Québec, Dans une maison de la rue du Parloir. Il est le fils aîné de Pierre-Ignace Aubert de Gaspé (1758-1823) juge de paix (1787), cinquième seigneur de Saint-Jean-Port-Joli (1789), membre du conseil législatif (1811) et colonel de la milice (1814).

BIOGRAPHIE :

BQ bibiothèque québécoise

Philippe Aubert de Gaspé

Mémoires

Édition établie, présentée et annotée

Par Marc André Bernier et

Claude La Charité

30 ans d'histoire...

Année	Date	Endroit	Assemblée générale	Reportage
1991	23 novembre	Rouyn-Noranda	1 ^{er} A.G.	Le Bolley #3
1993	6 février	Québec	2 ^e A.G.	Le Bolley #7
1994	15 janvier	Québec	3 ^e A.G.	Le Bolley #9
1995	22 avril	Montréal	4 ^e A.G.	Le Bolley #11
1996	27 avril	Ste-Cécile-de-Whitton	5 ^e A.G.	Le Bolley #14
1997	7 juin	Drummondville	6 ^e A.G.	Le Bolley #17
1998	25 juillet	Laverlochère	7 ^e A.G.	Le Bolley #20
1999	7 août	Québec	8 ^e A.G.	Le Bolley #22
2000	5 août	Québec	9 ^e A.G.	Le Bolley #24
2001	4 août	Québec	10 ^e A.G.	Le Bolley #26
2002	1 ^{er} septembre	Hull	11 ^e A.G.	Le Bolley #28
2003	31 août	Montréal	12 ^e A.G.	Le Bolley #30
2004	5 septembre	Sherbrooke	13 ^e A.G.	Le Bolley #32
2005	6 août	Drummondville	14 ^e A.G.	Le Bolley #34
2006	12 août	St-Romain	15 ^e A.G.	Le Bolley #36
2007	4 août	Québec	16 ^e A.G.	Le Bolley #38
2008	2 août	Québec	17 ^e A.G.	Le Bolley #40
2009	25 juillet	Rouyn-Noranda	18 ^e A.G.	Le Bolley #42
2010	4 septembre	Chambly	19 ^e A.G.	Le Bolley #44
2011	6 août	Dudswell	20 ^e A.G.	Le Bolley #46
2012	4 août	Shawinigan	21 ^e A.G.	Le Bolley #48
2013	27 avril	Ste-Cécile-de-Whitton	22 ^e A.G.	Le Bolley #50
2014	19 juillet	Fugerville	23 ^e A.G.	Le Bolley #52
2015	25 juillet	Gatineau	24 ^e A.G.	Le Bolley #54
2016	6 août	Ste-Marie-de-Beauce	25 ^e A.G.	Le Bolley #56
2017	5 août	Montréal	26 ^e A.G.	Le Bolley #58
2018	1 ^{er} septembre	Kingsey Falls	27 ^e A.G.	Le Bolley #60
2019	1 ^{er} septembre	Magog	28 ^e A.G.	Le Bolley #62

Pour un résumé complet des activités de l'Association de 1992 à 2014 voir Le Bolley #52 page 26 et 27.

Le Bolley est disponible sur le site web de l'Association : www.beaule.qc.ca

Le conseil d'administration de l'Association des descendants de Lazare Bolley Inc.

**est heureux de convoquer ses membres à leur vingt-neuvième
assemblée générale qui se tiendra le samedi 13 août 2022 à 9 h
au Motel Louise, 25 Rue des Oblats N, Ville-Marie, QC**

Ordre du jour

29.1 Mot de bienvenue du président et présentation des membres.

29.2 Nomination d'un président et d'un secrétaire d'assemblée

- | | |
|-----------------------------------|------------------------------------|
| 1. Marcel Beaulé Prés. (219) | 6. Paul-Émile Beaulé Adm. (283) |
| 2. Gilles Beaulé V.P. (19) | 7. Ginette Larochelle Adm. (6) |
| 3. Claude Beaulé V.P. (193) | 8. Nicole Patry Schlote Adm. (247) |
| 4. Jacques Beaulé Très. (6) | 9. Diane Beaulé Adm.(8) |
| 5. Diane Isabel Beaulé Secr. (19) | |

29.3 Ouverture de l'assemblée et acceptation de l'ordre du jour

29.4 Lecture et adoption du procès-verbal de la vingt-huitième assemblée générale des membres tenue le dimanche 1^{er} septembre 2019 à 9 h au 1257, chemin de la rivière, Magog, Qc.

29.5 Présentation et acceptation des rapports 2021

A) Rapport financier B) Rapport d'activités

29.6 Ratification des actes des administrateurs

29.7 Élection des membres du conseil d'administration 2022-2023

Le conseil d'administration est composé d'un nombre indéterminé de membres. Les termes étant de trois années, les administrateurs sont sortant.

29.8 Détails et précisions du programme de la fin de semaine.

29.9 Autres sujets : a) b)
c) d)
e) f)

29.10 Date et lieu de la prochaine assemblée générale (2023)

29.11 Levée de l'assemblée

Programme de la rencontre

- 9 h 00 Accueil au Motel Louise, 25 Rue des Oblats N, Ville-Marie, QC
- 9 h 30 Assemblée générale des membres au Motel Louise.
- 11 h 00 Assemblée du conseil d'administration.
- 11 h 30 Départ pour visite de la Foire Gourmande. Comprend un bracelet contenant 25 \$ de coupon pour les dégustations sur le site.
- 14 h 00 Centre d'exposition du Rift, 42 rue Sainte-Anne. Exposition sur la langue et nos communautés autochtones.
- 15 h 00 Retour sur le site de la Foire Gourmande et visite par petit groupe de la maison du frère Moffet.
- 17 h 30 Souper et soirée au Motel Louise. Pour le souper vous devez faire un choix de menu au moment de l'inscription.



Vous aimez les contes et les légendes? Vous souhaitez connaître un pan de notre histoire?

Venez faire un tour à la Maison du Frère-Moffet (MFM)!

Des guides-conteurs passionnés vous recevront pour vous informer du début du Témiscamingue comme nouvelle terre de colonisation. C'est grâce à la persévérance du Frère Moffet, qui ose défier son supérieur, que la région joue les bases de sa vocation agricole.

C'est tout un personnage, le Frère Moffet!

Nous vous invitons à venir le découvrir dans la maison qu'il a lui-même construite en 1881.

La MFM est la plus ancienne demeure encore existante de l'Abitibi-Témiscamingue.

Elle reçoit le statut de monument historique en 1978. Depuis son ouverture au public en 1980, elle charme les visiteurs, sachant se renouveler tout en respectant son essence profonde au cœur de son bois équarri.

Le 13 août 2022 les Beulé se donnent rendez-vous à Ville-Marie au Témiscamingue



En plus de notre assemblée générale annuelle, nous participerons à une activité majeure soit : La foire gourmande de Ville-Marie.

Le rendez-vous annuel de l'Association des descendants de Lazare Bolley se tiendra à Ville-Marie au Témiscamingue le 13 août 2022.

Nous profitons cette fois d'un événement majeur de cette belle région pour se rencontrer et fêter ensemble.

La Foire Gourmande de l'Abitibi-Témiscamingue et du Nord-Est ontarien existe depuis 2002. Au fil des ans, la Foire Gourmande de l'ATNEO (Abitibi-Témiscamingue et du Nord-Est de l'Ontario) s'est taillée une solide renommée et son achalandage n'a cessé de croître. La Foire Gourmande de l'ATNEO est considérée parmi les événements majeurs de la région. L'événement est le fruit d'une collaboration unique entre les deux provinces.

La mission de la Foire Gourmande est de faire la promotion de l'industrie agroalimentaire en

région et d'organiser des activités de mise en valeur des produits de l'agro-transformation; elle y réussit en ayant développé une formule gagnante. En offrant un événement où l'accès au site est gratuit, qui combine dégustation de produits régionaux, animation, musique, spectacles (art et cuisine), artisanat, jeux pour enfants, elle est devenue la vitrine par excellence des produits régionaux et a largement contribué à leur connaissance, mais aussi leur reconnaissance.

Au plaisir de vous rencontrer!



L'Association des descendants de Lazare Bolley Inc.

Procès-verbal de l'assemblée générale tenu le dimanche le 1^{er} septembre 2019 à 9 h au 1257 chemin de la Rivière Magog.

Étaient présents 28 membres dont 6 administrateurs et une invitée. Tous ont signé le registre des présences.

28.1 Mot de bienvenue du président et présentation des membres.

Marcel a procédé au mot de bienvenue.

28.2 Nomination d'un président et d'un secrétaire d'assemblée.

Jacques propose Marcel au poste de président et Diane Isabel au poste de secrétaire. Appuyé par Gilles et Yvon. Accepté à l'unanimité.

28.3 Ouverture de l'assemblée et acceptation de l'ordre du jour.

Norman Murphy propose de présenter l'item 28.9 avant l'item 28.6. Appuyé par Gérard Beaulé. Accepté à l'unanimité.

28.4 Lecture et adoption du procès-verbal de l'assemblée générale du 1^{er} septembre 2018.

Proposé par Yvon et appuyé par Stéphane d'accepter le procès-verbal tel que lu. Accepté à l'unanimité.

28.5 Présentation et acceptation des rapports 2018.

a) Proposé par Hélène, appuyé par Aurore, d'accepter le rapport financier 2018.

b) Proposé par Norman Murphy, appuyé par Stéphane d'accepter le rapport des activités 2018.

28.9a Règlement général #1.

Proposé par Yvon, appuyé par Gérard d'accepter le nouveau libellé de l'article 6.05 : Durée des fonctions.

28.9b Objets promotionnels.

Les membres de l'assemblée ont proposé : épinglettes, stylos, sac de magasinage pliable, porte-monnaie, gourde, post-it et balle de golf. Jacques va faire la vérification des prix pour des quantités raisonnables.

28.6 Ratification des actes des administrateurs.

Proposé par Jacques, appuyé par Diane Isabel la ratification des actes des administrateurs pour l'année 2018.

28.7 Élection des membres du C.A. 2019-2020.

Voir résumé de Claude.

Abandon de Marylou Beaulé-Turcotte et Patricia Côté.

Accepte de poursuivre : Claude Beaulé et Nicole Patry-Schlote, après vérification, Paul-Émile et Diane vont poursuivre aussi.

28.8 Détails et précisions du programme de la journée.

Élaboré par le président Marcel Beaulé.

28.10 Date et lieu de la prochaine assemblée générale 2020.

Endroits proposés : Aquarium de Québec, Grosse -Île Berthier-sur-Mer, Ville-Marie dans le cadre de la Foire Gourmande.

Proposé par Jacques et appuyé par Marcel d'aller à Ville-Marie, accepté à l'unanimité.

28.11 Levée de l'assemblée proposé par Hélène à 10 h 32.

Rapport financier pour l'année se terminant le 31 décembre 2021

Solde en banque au 31 décembre 2020

4 221,83

<u>Recettes :</u>	Cotisation 2020(3 membres réguliers)	60,00	
	Cotisation 2021 (38 membres réguliers)	760,00	
	Cotisation 2020 (2 membres bienfaiteurs).....	60,00	
	Cotisation 2021 (11 membres bienfaiteurs)	330,00	
	Cotisation 2022 (5 membres réguliers)	100,00	
	Cotisation 2022 (2 membres bienfaiteurs).....	60,00	
	Don	5,00	
	Total des recettes		1 375,00
	Total en caisse		5 596,83

<u>Déboursés :</u>	Cotisation FAFQ (117 membres à 2 \$ et 9 membres à 1 \$	243,00	
	Assurance responsabilité civile FAFQ	20,00	
	Impression et envoi Le Bolley #65	299,13	
	Impression et envoi Le Bolley #66	329,77	
	Frais utilisation de Skype	119,88	
	Hébergement site web.....	92,30	
	Frais de banque	20,00	
	Registre des entreprises du Québec.....	36,00	
	Case postale #214 et frais de poste	46,29	
	Papeteries, copies	43,61	
	Objets promotionnels (dépôt manteau Yvan).....	250,00	
	Frais PayPal pour 2021.....	13,43	
	Total des déboursés		1 513,41
	Solde en banque au 31 décembre 2021		4 083,42

Jacques Beaulé, trésorier

Rapport d'activités 2021

Au cours de l'année 2021, l'Association a tenu :

- Une assemblée régulière du conseil d'administration le 22 mars 2021.
- Une assemblée régulière du conseil d'administration le 25 octobre 2021.
- Participé à la distribution de 80 cartables du recueil de généalogie (don de monsieur Yvan Beaulé).
- Produit deux bulletins « Le Bolley » les numéro 65 et 66.
- Produit une mise à jour du recueil généalogique des Beaulé et mis en ligne sur son site web.

Sympathies aux parents et amis...



À sa résidence, le vendredi 3 décembre 2021, à l'âge de 73 ans et 3 mois, est décédée madame Andrée Busque, épouse de feu

Jacques Beaulé et fille de feu Raoul Busque et de feu Herménine Fortin. Elle demeurait à Saint-Georges et était native de Saint-Gédéon.

Elle laisse dans le deuil ses fils : Jérôme (Mireille Doiron) et Samuel (Diane Roy) ainsi que ses petits-enfants : Mathieu, Xavier, Éli et Anaïs. Elle était la soeur de : Carole, Jean (Sylvie Bégin), Julie (Michael Gilbert), Gilles, Paule (feu André Blais), Catherine (Michel Saint-Pierre), Johanne et Marguerite. Elle était la belle-soeur de : Alain (Nicole Rodrigue), Diane (feu André Lacasse), Maryse (feu Jean-Renaud Gardner), Bernard (Sylvie Bizier), feu Justine (feu Denis Roy). Elle laisse également dans le deuil plusieurs neveux, nièces, cousins, cousines et ami(e)s.



Montréal : Est décédée à l'Hôpital Jean-Talon le 28 décembre 2021 à l'âge de 76 ans, Mme Priscille Beaulé, domiciliée à Montréal, fille de feu Léo Beaulé et de feu Blanche Lambert, épouse de feu Gaston Carle.

Mme Beaulé laisse dans le deuil ses enfants : Éric et Guylaine (David); ses petits-enfants : Mathieu et Charles; ses frères et

sœurs : ses beaux-frères et belles-sœurs; ses neveux et nièces ainsi que de nombreux parents et amis (es).

(Lignée : Amédée Beaulé, Alfred, Hiilaire, Jean-Baptiste, Jacques Bolley et Lazare.)



Gilberte Breton née Beaulé, paisiblement le 4 février 2022 à Lookout Ridge Retirement

Home dans sa 96e année. Prédécedée par ses époux Gérald (1960) et Gilbert (1972), ses parents Marie (Boulet) et Joseph Beaulé, ses frères Léonard, Marie-Jeanne, Lucien, Fernand, Jean-Paul, Marthe, Antoinette, Théodore, Julien et Louise. Elle se souviendra avec amour de sa sœur Thérèse Beaulé, de ses filles Francine Cole (Rick), Diane Armstrong (Steve), Gisele Currah et de ses fils André Breton et Bernard Breton (Ruth). Elle était immensément aimée par ses petits-enfants Amy Cole (Craig Brown) Andy Cole, Jessica Armstrong, Meghan Sutherland (Matt), Martin Breton (Beata), Danielle Bethel (Wade) Corey Breton (Anna) Maurisa Zebadiah, Mishline Hopkins (Tim) et Kelly Tardif. Gilberte a également 9 arrière-petits-enfants qui lui manqueront profondément.

(Lignée : Joseph Beaulé, Honoré, Honoré, Augustin, Jacques Bolley et Lazare.)



Le 4 mars 2022, le ciel est éclairé d'une nouvelle étoile, celle de monsieur Jean-Jacques Beaulé, époux de dame Marie-France

Boucher. Il était le fils de feu dame Simone Vaillancourt et feu Raymond Beaulé. Il demeurait à Québec.

Il laisse dans le deuil, outre son épouse Marie-France; ses enfants : Maryse et Patrick; ses petits-enfants Elianne et Janelle; ses frères et sœurs : feu Paul-André (Claire Bernier), Lise (feu Robert Bédard), feu Bernard (feu Céline Martel), feu Robert (Francine Gury) et Marielle (feu Laval Bordeleau); ses beaux-frères et belles-sœurs : Jean-Yves Boucher (Suzanne Paquin), Monique Boucher, feu Lisette Boucher (Wellie Levasseur) et Anne Bordeleau (Serge Verret) ainsi que ses neveux, nièces, cousins, cousines, autres parents et ami(e)s.

(Lignée : Ulric Achille Beaulé, Clovis, Joseph, Jacques, Jacques Bolley et Lazare.)



Au CHSLD Santé Courville de Waterloo, le 10 février 2022, à l'âge de 90 ans, est décédée Mme Lorraine

Leduc, épouse de feu M. Gérard Beaulé, demeurant la plus grande partie de sa vie à Marieville.

Elle laisse dans le deuil ses enfants : Johanne (Luc Fredette),

feu Sylvie, Patrick (Josée Ruel), ses trois petits-enfants : Marie-Eve, Josianne et Sébastien, ses quatre arrière-petits-enfants : Elliott, Emma, Thomas, Xavier, ses sœurs et frère Madeleine, Paulette, Ghislaine, Ginette, Denis, ses belles-sœurs et beaux-frères Fernande Leduc, Claudette Bédard, Germaine Bujold, Marcel Théberge, Clément Beaulé, Mgr André Beaulé, ainsi que ses nombreux neveux et nièces et amis(es).

À l'hôpital de Beaupré, suite à une longue maladie, est décédé dimanche, le 30 janvier 2022, le frère Philippe Beaulé, à l'âge de 88 ans et dans sa 68e année de vie religieuse.

Outre sa famille religieuse, il laisse dans le deuil ses frères Eugène et Gérard (frère mariste), et des neveux et nièces.

(Lignée : Georges Beaulé, Honoré, Honoré, Augustin, Jacques Bolley et Lazare.)



Paisiblement à sa résidence, le dimanche 28 novembre 2021 à l'âge de 80 ans est décédée Madame Solange Côté, épouse de Glenn Woods demeurant à London, Ontario.

Outre son époux, elle laisse dans le deuil ses enfants Daniel (Lori) et Richard (Patty); ses petits-enfants Nana de Cory, Courtney, Kaylee, Justine, Kristy. Elle laisse également dans le deuil son frère et ses sœurs, plusieurs nièces et neveux, ainsi

que sa famille et ses amis.

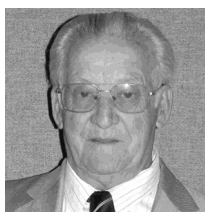
(Lignée : Hermine Beaulé, Eugène, Alphonse, François-Dacis, Jean-Baptiste, Jacques Bolley et Lazare.)



Au Centre d'hébergement Chauveau, le 19 janvier 2022, à l'âge de 87 ans, est décédée dame Yolande Beaulé, épouse de feu monsieur Raymond Rhéaume. Elle était la fille de feu dame Marie-Jeanne Coulombe et feu monsieur Jean-Baptiste Beaulé. Elle demeurait à Québec.

Elle laisse dans le deuil ses enfants : Serge, Réjeanne (Gaétan Gaudreau) et Danielle; ses petits-enfants : Rachel Rhéaume (Pier-Luc Bouffard), Julie Simard (Benoit Vanier), Jean-Philippe Simard (Jessica St-Gelais), Michaël Parent (Mélicha Renaud) et Mathieu Parent (Marie-Pier Marcoux); ses arrière-petits-enfants ainsi que ses neveux, nièces, cousins, cousines, autres parents et ami(e)s.

(Lignée : Jean-Baptiste Beaulé, Jean-Baptiste, Pierre, Joseph, Jacques, Jacques Bolley et Lazare.)



Le mercredi 20 avril 2022, le frère Gérard Beaulé, à l'âge de 86 ans et dans sa 67e année de vie religieuse.

Il est né à Compton, dans les Cantons de l'Est en février 1936, et il était le fils de feu Georges Beaulé et de feu Laurence Boulet.

Outre sa famille religieuse, il laisse dans le deuil son frère Eugène, ainsi que plusieurs neveux et nièces.

(Lignée : Georges Beaulé, Honoré, Honoré, Augustin, Jacques Bolley et Lazare.)



À Montréal, le 7 avril 2022, est décédé Rosaire Beaulé à l'âge de 92 ans. Il était l'époux de feu Micheline Bérubé. Il laisse dans le deuil ses quatre enfants, Pierre (Claude Rivest), François, Catherine (Pierre Huard) et Anne (Claude Paiement), ses petits-enfants qu'il aimait tant, Guillaume, Laura, Julien, Xavier, Simon, Marianne et Lucas, ainsi que ses arrière-petites-filles Annette et Pauline. Il laisse également dans le deuil ses neveux et nièces, sa belle-sœur et ses amis de longue date. Nous garderons le souvenir d'un homme brillant, cultivé, sensible et généreux, qui s'est beaucoup investi dans sa profession d'avocat ainsi que dans la politique, ayant été aux premières loges du mouvement souverainiste des années soixante.

(Lignée : Amédée Beaulé, Alfred, Hilaire, Jean-Baptiste, Jacques Bolley et Lazare.)



Souhaitons la bienvenue à Clément Léon!



Bienvenue dans la grande famille Beulé à Clément Léon Blais né en juillet 2021.

Bravo aux parents de ce beau garçon. Le voici dans les bras de sa mère Émilie Benoît-Beulé en compagnie de son père Jonathan Blais et de son grand frère Pierre Roméo.

(Lignée : Émilie Beulé, Gérard, Henri, Aldéric, Alfred, Hilaire, Jean-Baptiste, Jacques Bolley et



Rosaire Beulé est né à Laverlochère, au Témiscamingue. Il était le plus jeune des neuf enfants d'Amédée Beulé et de Clérialda Desjardins. Il a été élevé sur la ferme familiale. C'est grâce à ses sœurs Marguerite et Claire qu'il a pu aller à l'université. Dans le journal étudiant de l'Université d'Ottawa, il a publié un texte revendiquant le droit des étudiants de remettre leurs travaux en français. Cet article est paru sans l'approbation des Frères qui dirigeaient le journal, et ça a mené à son renvoi... jusqu'à ce que l'histoire se rende jusqu'aux pages du journal Le Devoir, et que l'administration revienne sur sa décision. Il a aussi étudié et a été chargé de cours à l'Université de Montréal et a enseigné à l'Université McGill. En 1951, Rosaire a été élu président de la section étudiante de Pax Romana, un mouvement catholique international qui fait la promo-

tion, entre autres, de la démocratie, des droits humains et de l'éducation. En 1955, il a épousé Micheline Bérubé avec qui il a eu 4 enfants : Pierre, François, Catherine et Anne. Rosaire était aussi actif dans la sphère politique. En 1967, il a claqué la porte du Parti libéral en compagnie de plusieurs autres militants, dont un certain René Lévesque. René, Rosaire et une poignée d'autres qui souhaitent voir le Québec devenir un pays ont fondé le Mouvement Souveraineté Association. La dernière phrase de leur manifeste était : « Nous avons un pays à construire, et il nous reste peu de temps pour le faire ». Un an plus tard, en octobre 1968, le Parti québécois est né de la fusion du MSA et du Rassemblement National. Pendant sa carrière d'avocat, il a piloté des dossiers qui reflétaient ses valeurs, dans des domaines variés allant des causes matrimoniales aux poursuites civiles. En 1983, il a fait un passage remarqué à la Commission parlementaire examinant les faits entourant le saccage à la Baie James. Il a pris sa retraite en 2005, ce qui a mis fin à une carrière où le sens de la justice a toujours été à l'avant-plan.

Pierre Beulé

Bibliothèque nationale du Canada, numéro international : ISSN 1205-7266

Poste Canada

Numéro de la convention 40069967 de la Poste-publication
Retourner les blocs adresses à l'adresse suivante :

Fédération des associations de familles du Québec inc.
55-09-650, rue Graham-Bell, Québec QC G1N 4H5
IMPRIMÉ — PRINTED PAPER SURFACE